



*Ski Club Nyonsais*

*Saison 2007-2008*

## Règlement intérieur

# Sorties

*Ce règlement précise le fonctionnement des inscriptions  
aux sorties organisées à la journée.*

*Le Ski Club Nyonsais organise, dans le cadre de ses activités, des sorties où il s'occupe de fédérer ses adhérents pour le transport et l'achat des forfaits. Il ne s'engage pas à encadrer les adhérents sur les pistes. Tout adhérent mineur reste sous la responsabilité des ses parents ou des personnes désignées comme responsable par ses parents pour la sortie (autre que les accompagnateurs du club).*

**RAPPEL/fonctionnement : il est obligatoire de s'inscrire sur le cahier et de remplir la fiche d'inscription avant le vendredi précédent la sortie, avant 17 h 30, chez LE PANIER à SALADES, en y joignant le paiement par chèque à l'ordre du Ski Club Nyonsais. Aucune inscription par téléphone.**

**Un seul numéro en cas de besoin ou pour toutes informations,  
Le 04.75.26.45.00**

**Règlement :**

**Article 1 :** « feuille d'inscription »

Une feuille d'inscription d'inscription est mis à disposition chez « **LE PANIER à SALADES** », qui accueille gracieusement le présentoir du club.

**Article 2 :** « la fiche d'inscription »

Elle est disponible chez « **LE PANIER à SALADES** », dans le cahier précité.

**Article 3 :** « inscription »

Il est obligatoire de remplir la fiche d'inscription et de s'inscrire sur la feuille d'inscription précité avant le vendredi précédent la sortie, avant 17 h 30.

**Article 4 : « tarifs »**

Ils sont définis en début de saison par le bureau en fonction des coûts de transport et de forfait.

**Article 5 : « validité »**

L'inscription n'est validée que si le règlement y est joint. Sinon, la place peut être donnée à une autre personne.

**Article 6 : « annulation »**

Par le club : le Ski Club Nyonsais se réserve le droit d'annuler une sortie. Le remboursement ou un avoir sera donné à chaque personne inscrite et ayant payer pour cette même sortie.

Par la personne inscrite : toute annulation non justifiée (par exemple : certificat médical) après le vendredi 19 h 30, n'autorisera aucun remboursement.

**Article 7 : « changement de station »**

Le club se réserve le droit de changer de station, pour des raisons d'enneigement ou de manque de participants à la sortie.

**Article 8 : « réservation »**

Attention, seul les responsables des sorties sont autorisés à donner des informations et à vous permettre de participer à une sortie. Pour cela, un seul numéro, le 04.75.26.45.00

**Article 9 : « les responsables »**

Il y a deux organisateurs des sorties nommés à l'année et deux accompagnateurs par sortie choisis parmi les membres du Conseil d'Administration. Ils se réunissent le vendredi soir à 19 h 30 et prennent les décisions nécessaires à l'organisation de la sortie du dimanche. Aucune autre personne ne peut prendre une inscription ou vous permettre d'accéder à une sortie. Un seul numéro, le 04.75.26.45.00

**Article 10 : « les forfaits »**

Ils sont achetés collectivement par le responsable de la sortie. Toute personne souhaitant acheter son forfait individuellement ne peut accéder au transport du club. Les personnes rejoignant la station avec leur véhicule personnel et souhaitant bénéficier des forfaits « club » doivent être membre du club et payer le coût du forfait.

**Article 11 : « les horaires »**

Le départ du bus : 6 h 45, quelque soit la destination.

Le retour : il varie en fonction de la station mais est annoncé dans le bus par le responsable de la sortie.

**Article 12 : « incident »**

En cas de problème divers (accident d'un participant, problème de bus ...), le Ski Club Nyonsais ne peut être tenu pour responsable des incidents. En cas de problème, prévenir le responsable de la sortie au numéro figurant sur les cartes distribuées par le responsable de la sortie dans le bus en même temps que les forfaits. Ce dernier préviendra au plus vite les secours de la station et un membre du bureau (Catherine SAUER, Pascal LANTHEAUME, Benoît DUCHEMIN) pour les formalités administratives.

**Article 13 : « le matériel »**

Il est sous votre responsabilité durant toute la journée. Il doit OBLIGATOIREMENT ETRE PROTEGE PAR UNE HOUSSE durant le transport en bus. Toute fois, c'est le responsable de la sortie qui est chargé du bon déroulement du chargement dans les soutes du bus.

**Article 14 :** « nourriture »

Pas de nourriture dans le bus, prévoyez de « goûter » avant d'y monter.

**Article 15 :** « mal des transports »

Merci de bien vouloir informer le responsable de la sortie en cas de « mal des transports ».

**Article 16 :** « ESF » La Jolie du Loup

Des séances avec des moniteurs ESF sont possibles, demander les détails au responsable de la sortie.  
Inscrivez votre souhait d'y participer sur la fiche d'inscription.

**Article 17 :** « respect »

Ce présent règlement est considéré comme connu et validé par chacun des participants à une sortie dès lors qu'il est inscrit à l'une d'elle. Nous vous demandons de bien vouloir le respecter pour le confort de tous.

Pour l'équipe du Ski Club Nyonsais  
**La Présidente**  
**Catherine SAUER**